



Le 3 août 2017

Au nom de Tilray, c'est avec plaisir que je présente ce mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, dans le cadre des consultations budgétaires de 2018.

Tilray est l'un des plus importants producteurs autorisés de cannabis thérapeutique au pays. L'entreprise offre à des patients canadiens admissibles ayant une ordonnance valide d'un médecin une gamme de produits de cannabis thérapeutique de grande qualité, y compris des fleurs séchées et des extraits liquides.

La société exploite un centre de recherche et de production de pointe hautement sécurisé de 60 000 pi², à Nanaimo. Le centre, titulaire d'une licence de Santé Canada, a ouvert ses portes en avril 2014. Dans leur domaine, ses employés sont des chefs de file qui se consacrent à améliorer les connaissances scientifiques, la sûreté et l'efficacité du cannabis thérapeutique pour les médecins et les patients. L'équipe d'experts est composée de chercheurs compétents, de défenseurs des intérêts des patients, d'anciens agents de la GRC, de gestionnaires professionnels, de cadres de la production, de botanistes et d'horticulteurs. Tilray fonde sa réussite sur la passion et la compréhension des effets médicaux favorables que le cannabis thérapeutique pur, de grande qualité et d'origine attestée peut avoir dans la vie de patients atteints de diverses affections chroniques et primaires, par exemple, la douleur chronique, l'arthrite, des troubles psychiatriques, le trouble de stress post-traumatique, l'insomnie, des troubles gastro-intestinaux, les céphalées, la maladie de Crohn, la sclérose en plaques, des cancers ou leucémies, le stress, la dépression, la perte d'appétit, la nausée, les spasmes, les pertes de mémoire et les crises d'épilepsie.

Au départ en 2014, Tilray a investi 26,9 millions de dollars dans la construction des installations de Nanaimo. Cet investissement a entraîné une production économique totale de 48,1 millions de dollars dans la région, créé 215 emplois directs et favorisé la création de 180 emplois dans la collectivité, soit 395 postes en tout. Actuellement, la société compte 130 employés dans la région de Nanaimo, ce qui en fait le sixième employeur en importance de cette région. En Colombie-Britannique, sa contribution est de plus de 35,3 millions de dollars à la production économique totale, de 26,6 millions de dollars au PIB provincial et de 7,1 millions de dollars en recettes fiscales pour les trois paliers de gouvernement.

Le Comité de finances de la Chambre des communes a sollicité des recommandations sur des moyens d'augmenter la productivité et la compétitivité au Canada. Tilray est d'avis que la santé et le bien-être des Canadiens reposent en bonne partie sur la capacité d'établir une

économie du XXI^e siècle vigoureuse. De plus, la société croît, compte tenu des progrès réalisés dans le domaine du cannabis thérapeutique, que le Canada a l'occasion exceptionnelle de devenir un chef de file en matière d'exportation des technologies liées au cannabis thérapeutique sur de nouveaux marchés étrangers.

Éliminer la taxe de vente harmonisée (TVH) et la taxe sur les produits et services (TPS) pour le cannabis thérapeutique

De nombreux Canadiens, de divers horizons, ont des problèmes de santé traités par le cannabis thérapeutique. Ils ont besoin de ces traitements pour fonctionner pleinement en société, y être productifs et gagner dignement leur vie.

Cependant, d'après les expériences de Tilray, les coûts constituent un obstacle pour nombre de patients. Ces derniers ne voient pas l'avantage d'intégrer le marché légal ou d'y participer pleinement, alors que le marché noir propose des produits moins chers. Précisément, les données sur les patients montrent qu'en 2015, un total de 42 % des répondants à une enquête de Tilray avaient accès à du cannabis non réglementé de source illicite. Actuellement, Tilray travaille à la détaxation du cannabis thérapeutique avec l'association de l'industrie, le Conseil canadien du cannabis médical¹, en plus d'autres mesures de réduction des coûts, en vue d'inciter les patients à adopter le cannabis thérapeutique du marché légal. Une approche fiscale similaire est nécessaire dans un contexte de consommation récréative légalisée, si l'intention est de remplacer le marché noir.

Si, au fédéral, le Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis appuie un régime de taxation uniforme des produits à des fins récréatives ou médicales, Tilray s'oppose à une politique de ce type, car les patients autorisés se verraient imposer un fardeau indu et pourraient se tourner vers le cannabis vendu à des fins récréatives. Il est impératif de déstigmatiser la consommation de cannabis thérapeutique traitant diverses maladies chroniques. Les gouvernements doivent prendre des mesures pour inciter les patients à s'inscrire à Santé Canada, comme le veut le Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (RACFM).

Par conséquent, **Tilray recommande au gouvernement fédéral d'éliminer la part fédérale de la TVH ou la TPS, le cas échéant, sur le cannabis à des fins médicales vendu par les fournisseurs titulaires d'une licence du gouvernement fédéral, et de taxer le cannabis à des fins médicales comme les médicaments sur ordonnance.** La société est d'avis que l'adoption de telles mesures donnerait aux patients admissibles un meilleur accès à un traitement dont ils ont grand besoin et révélerait le leadership du gouvernement fédéral dans ce domaine.

¹ CCCM : <https://www.medicalcannabiscouncil.ca/?locale=fr>

En avril 2017, 167 754 patients canadiens étaient autorisés à acheter du cannabis thérapeutique. Selon ces données, si l'on suppose un taux de croissance annuel de patients de 20 %, Tilray évalue le coût, pour le Canada, d'éliminer la TVH/TPS sur le cannabis thérapeutique à environ 14 681 173 \$ en 2018, 17 617 407 \$ en 2019 et 21 140 888 \$ en 2020. Cette évaluation est fondée sur un achat unitaire moyen de 30 g, à un prix unitaire moyen de 10,20 \$. Selon ces données, les patients paient le cannabis thérapeutique, en moyenne, environ 1458,60 \$ par année avant taxes et 1585,39 \$, TVH ou TPS comprises.

Nombre de patients			
	2018	2019	2020
Nombre estimé de patients prenant du cannabis thérapeutique au Canada	201 305	241 566	289 879
Achat unitaire			
	Quantité moyenne	Prix unitaire moyen	Montant total annuel moyen (avant taxes)
Achat unitaire moyen par patient	30 g	10,20 \$	1458,60 \$
TVH/TPS (5 %)			
	Montant annuel moyen des taxes		
Montant annuel total moyen de TVH/TPS fédérales, selon les données ci-dessus, payé par patient pour du cannabis thérapeutique	72,93 \$		
Coût estimatif d'abolition des TVH/TPS fédérales sur le cannabis thérapeutique	14 681 173 \$	17 617 407 \$	21 140 888 \$

Comme le savent peut-être déjà les membres du comité, l'un des principaux défis auxquels font face les parties prenantes du secteur du cannabis à des fins médicales et les patients est la menace que présente le cannabis illégal. Qu'il se vende dans des dispensaires ou dans la rue, ce produit est moins cher et souvent contaminé par des additifs nocifs. Tilray croit que

l'élimination de la TVH/TPS aiderait le Canada à lutter contre la menace du cannabis illégal et rendrait le cannabis thérapeutique plus abordable pour les patients.

Accès au cannabis thérapeutique

Les Canadiens, conformément aux recommandations de leur médecin, devraient avoir un accès aux produits légaux de cannabis à des fins médicales. Tilray appuie les mesures en matière de politiques publiques qui permettent l'accès, qu'elles préconisent une approche uniformisée de réglementation du cannabis comprenant des exemptions à l'achat de cannabis thérapeutique par les patients ayant l'autorisation d'un médecin, ou encore une réglementation différente selon que le produit est à des fins médicales ou récréatives. La société ne croit pas que la culture personnelle par les patients admissibles en vertu du RACFM suffise à leur assurer un accès continu à une gamme de produits dans des formats variés de façon à répondre à leurs besoins médicaux.

Des facteurs à considérer sont la couverture par le régime public d'assurance médicaments du gouvernement fédéral (inscrit dans les formulaires), les taxes (en particulier la détaxation des produits à des fins médicales, comme il est indiqué ci-dessus) et l'investissement dans la recherche clinique. À ce propos, Tilray est un chef de file au Canada et dans le monde en recherche qui permet aux médecins de prendre des décisions éclairées quant à la consommation de cannabis thérapeutique et à ses avantages pour leurs patients².

Des partenariats de recherche sont établis pour étudier l'utilité du cannabis dans les cas de trouble de stress post-traumatique, d'épilepsie, de bronchopneumopathie chronique obstructive et de nausées et vomissements provoqués par la chimiothérapie. Un nouveau cadre de soutien et de valorisation de la recherche sur les applications thérapeutiques du cannabis. Comme, dans le nouveau régime, les médecins continueront de contrôler les autorisations à l'achat à des fins médicales, la recherche est essentielle pour améliorer l'acceptation et la compréhension du cannabis thérapeutique, ainsi que pour en assurer l'accès aux patients.

Enfin, des mesures qui facilitent l'accès au cannabis thérapeutique donnent aux Canadiens qui en ont besoin la chance de bénéficier d'un traitement de qualité et les aident à participer pleinement à leur collectivité, en famille et au travail.

Le cannabis thérapeutique, un apport précieux à l'économie canadienne

Des millions de personnes dans le monde ont des problèmes de santé chroniques et autres maladies. Leur vie pourrait s'améliorer grâce à un meilleur accès au cannabis thérapeutique. Au cours des quinze dernières années, le Canada a établi le meilleur cadre de réglementation du cannabis thérapeutique au monde. Ces circonstances offrent des possibilités exceptionnelles de leadership en matière de commerce international.

² Recherche de Tilray : <https://www.tilray.com/research/> (DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT)

En tant que pionnier dans le domaine du cannabis thérapeutique, le Canada jouit d'un avantage considérable par rapport aux autres pays. Au pays, il est fort possible de faire des produits du cannabis thérapeutique de qualité pharmaceutique un contributeur important au secteur des biotechnologies et des sciences de la vie. Tilray évalue que l'industrie du cannabis thérapeutique produira des recettes de 100 milliards de dollars à l'échelle mondiale.

Tilray sert des dizaines de milliers de patients au pays et reçoit des commandes de gouvernements, de chercheurs, d'hôpitaux et de distributeurs de médicaments étrangers, en quête de produits du cannabis thérapeutique de qualité pharmaceutique. En décembre 2016, la société est devenue le premier producteur de cannabis thérapeutique d'Amérique du Nord à obtenir un certificat de conformité aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) publié dans la banque de données sur les BPF de l'Union européenne. La certification de BPF comprend les normes les plus rigoureuses que les fabricants de produits thérapeutiques doivent respecter lors de la production. Ce certificat permet à Tilray d'étendre ses activités de distribution à l'international. En 2016, elle est devenue la première entreprise d'Amérique du Nord à exporter légalement des produits du cannabis thérapeutique en Australie et dans l'Union européenne. Plus tôt cette année, elle a réalisé une première exportation en Amérique latine.

Malgré tout, en vertu des dispositions du RACFM, lequel accorde la priorité à la production et à la distribution intérieures, les producteurs autorisés qui souhaitent satisfaire la demande mondiale se voient toujours limités. Il faut à ces producteurs moins d'obstacles et une plus grande certitude afin qu'ils puissent servir la clientèle des marchés naissants. Le cadre de réglementation du cannabis thérapeutique doit être actualisé pour aider les producteurs autorisés à fournir à ces marchés des produits à des fins de traitement médical, de recherche et d'essais cliniques. Le gouvernement fédéral doit agir vite afin de favoriser les démarches des producteurs en ce sens, et non les freiner.

L'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne a ouvert au Canada le deuxième marché en importance dans le monde, soit plus de 500 millions de consommateurs dans 28 pays, pour une activité économique annuelle de 20 000 milliards de dollars. L'Allemagne et ses 80 millions d'habitants est partie à cet accord. Comme le savent peut-être déjà les membres du comité, en 2017, l'Allemagne a légalisé le cannabis thérapeutique et offre une couverture complète aux patients ayant l'autorisation d'un médecin. Cependant, ce pays accuse un retard de plusieurs années pour ce qui est de la chaîne d'approvisionnement nationale. Il se tourne donc vers les producteurs canadiens pour combler ses lacunes. Il en va de même pour la Croatie, l'Irlande, le Mexique et de nombreux autres pays où le cannabis thérapeutique est couvert par l'assurance médicaments, mais où il n'y a pas de réseau national de producteurs, donc pas d'approvisionnement sûr et sécuritaire comme ici au Canada.

Le gouvernement fédéral pourrait saisir cette occasion en trois étapes :

- Demander à Santé Canada d'examiner les limites actuelles du RACFM, y compris celles liées à la production et au rayonnement, de façon à favoriser l'exportation de produits sur les marchés mondiaux en croissance par les producteurs autorisés qui en ont déjà la capacité.
- Convoquer une table ronde d'experts composée de producteurs autorisés, de chercheurs et d'analystes de marchés pour élaborer une stratégie d'exportation mondiale en ce qui a trait au cannabis thérapeutique, et axée sur Canada, principal exportateur de produits du cannabis thérapeutique sûrs et de grande qualité.
- Inviter des représentants de l'industrie du cannabis thérapeutique aux prochaines missions commerciales, en particulier dans les régions de l'Union européenne, l'Amérique latine et l'Asie-Pacifique.

Le premier ministre a fait savoir que le mandat de son gouvernement est d'élaborer un programme d'innovation qui donnera lieu à la création d'emplois et stimulera la croissance économique à long terme. Tilray croit que le cannabis sous diverses formes produit légalement peut et doit être un élément clé d'un tel programme.

En conclusion, j'aimerais inviter les membres du Comité à visiter les installations à Nanaimo afin qu'ils constatent d'eux-mêmes que Tilray est un chef de file en production de cannabis thérapeutique sûr et sécuritaire.

Sincères salutations,



Cameron Bishop
Directeur, Affaires gouvernementales
Tilray
Tél. : 613-790-2058
[Courriel : Cameron.Bishop@tilray.ca](mailto:Cameron.Bishop@tilray.ca)